Année académique 2022 - 2023 Domaine de la Santé

Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 04 Qualité et sécurité des soins aigus			
Code	PAAM1S04	Caractère	Obligatoire
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Emmanuelle CLAES** (emmanuelle.claes@helha.be) Rita DESTREE (rita.destree@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) 04 "Qualité et sécruité des soins aigus" est composée de 3 Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Hygiène, sécurité et organisation du travail
- Principes d'organisation et d'administration
- Techniques de manutention et de transport

Ces activités d'apprentissage apportent aux étudiants les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier·e spécialisé·e en soins intensifs et aide médicale urgente.
Il s'agit de contextes où l'infirmier collabore aux activités médicales en extrahospitalier et en intrahopitalier.
L'infirmier·e est amené·e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- 1.1 Adopter un comportement responsable et citoyen
- 1.2 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intelectuelle et de raisonnement
- 1.3 Analyser sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.5 Actualiser ses connaissances et ses acquis professionnels

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
- 2.1 Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité
- 2.2 Appliquer le code de déontologie
- 2.3 Inscrire son action dans le cadre institutionnel
- 2.4 S'engager dans une réflexion éthique

Compétence 3 **Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives**
- 3.1 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.2 Accompagner les pairs dans leur formation
- 3.3 Participer à la démarche qualité
- 3.4 Participer à la gestion organisationnelle, administrative et tec hnique de l'unité
- 3.5 proposer des pistes de réflexion et de changement basées sur les résultats de la recherche

Compétence 4 **Concevoir des projets de soins infirmiers**

4.1 Rechercher les informations

Acquis d'apprentissage visés

Liens avec les compétences:

Compétence 1.4. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnell
Compétence 2.4 : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
Compétence 3.4 : Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAAM1S04A	Hygiène, sécurité et organisation du travail	12 h / 1 C
PAAM1S04B	Principes d'organisation et d'administration	12 h / 1 C
PAAM1S04C	Techniques de manutention et de transport	24 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAAM1S04A	Hygiène, sécurité et organisation du travail	10
PAAM1S04B	Principes d'organisation et d'administration	10
PAAM1S04C	Techniques de manutention et de transport	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :
1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

5. Cohérence pédagogique

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU)» qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Année académique 2022-2023 Domaine de la Santé

Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Hygiène, sécurité et organisation du travail			
Code	15_PAAM1S04A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Emmanuelle CLAES** (emmanuelle.claes@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) 04 "Qualité et sécruité des soins aigus" est composée de 3 Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Hygiène, sécurité et organisation du travail
- Principes d'organisation et d'administration
- Techniques de manutention et de transport

Ces activités d'apprentissage apportent aux étudiants les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier·e spécialisé·e en soins intensifs et aide médicale urgente.
Il s'agit de contextes où l'infirmier collabore aux activités médicales en extrahospitalier et en intrahopitalier.
L'infirmier·e est amené·e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Liens avec les compétences:

Compétence 1.4. S’impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnell
Compétence 2.4 : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
Compétence 3.4 : Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les contenus abordent entre autres la recherche en hygiène dans les domaines spécifiques des soins intensifs et des urgences en se basant sur des données probantes et en respectant une rigueur scientifique (principales infections nosocomiales rencontrées en USI, les germes responsables, physiopathologie des infections et moyens diagnostiques utilisés, recommandations visant à lutter contre les infections nosocomiales, précautions standard et additionnelles).

Sont également abordés des outils pour aider, dans la pratique professionnelle, à prévenir les risques professionnels dans le domaine des soins aigus.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Dispositifs d'aide à la réussite
Mise en place de dispositif de façon spécifique, individuelle ou collective en fonction des demandes.

Sources et références
Se référer aux ouvrages et références bibliographiques partagées lors des cours

Supports en ligne
Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours
PPT
Syllabus

4. Modalités d'évaluation

Principe
Cette AA est évaluée par un examen écrit au Q1 en présentiel et par un examen écrit en présentiel au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires
Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :
1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU)» qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE
En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Année académique 2022-2023 Domaine de la Santé

Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Principes d'organisation et d'administration			
Code	15_PAAM1S04B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Emmanuelle CLAES** (emmanuelle.claes@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) 04 "Qualité et sécruité des soins aigus" est composée de 3 Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Hygiène, sécurité et organisation du travail
- Principes d'organisation et d'administration
- Techniques de manutention et de transport

Ces activités d'apprentissage apportent aux étudiants les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier·e spécialisé·e en soins intensifs et aide médicale urgente.
Il s'agit de contextes où l'infirmier collabore aux activités médicales en extrahospitalier et en intrahopitalier.
L'infirmier·e est amené·e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 1.4. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
Compétence 2.4 : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
Compétence 3.4 : Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Introduction à la sécurité et qualité des soins aux patients
2. Présentation des plans pluriannuels du SPF Santé Publique
3. Introduction à la communication entre équipe soignante
4. Introduction au LEAN management: comparatif approche industrielle - approche santé, présentation de différents outils LEAN

Démarches d'apprentissage

Cours magistral
Cas cliniques

Dispositifs d'aide à la réussite
Mise en place de dispositif de façon spécifique, individuelle ou collective en fonction des demandes.

Sources et références
Se référer aux sources bibliographiques transmises lors des cours

Supports en ligne
Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours
PPT
Syllabus

4. Modalités d'évaluation

Principe
Cette AA est évaluée par un examen écrit au Q1 en présentiel et par un examen écrit en présentiel au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires
Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.
Exceptions :
1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU)» qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE
En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Année académique 2022-2023 Domaine de la Santé

Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Techniques de manutention et de transport			
Code	15_PAAM1S04C	Caractère	Obligatoire
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Rita DESTREE** (rita.destree@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) 04 "Qualité et sécruité des soins aigus" est composée de 3 Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :
- Hygiène, sécurité et organisation du travail
- Principes d'organisation et d'administration
- Techniques de manutention et de transport

Ces activités d'apprentissage apportent aux étudiants les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier·e spécialisé·e en soins intensifs et aide médicale urgente.
Il s'agit de contextes où l'infirmier collabore aux activités médicales en extrahospitalier et en intrahopitalier.
L'infirmier·e est amené·e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes

Cette activité d'apprentissage a pour objectif de permettre à l'étudiant·e de prendre les mesures en vue d'assurer sa sécurité et celle d'autrui en intervention pré hospitalière. L'étudiant·e sera capable de prendre en compte la cinétique de l'accident dans sa prise en charge, et il sera capable d'utiliser les techniques d'imobilisation et de relèves des patient·e·s traumatisé·e·s.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Objectifs en lien avec les paliers de compétences

Compétence 1.4. S’impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

C1.4.2. Développer ses aptitudes d’analyse, de curiosité intellectuelle et de raisonnement

Compétence 2.4 : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

C2.4.1. Respecter le cadre légal spécifique au domaine d’activité

Compétence 3.4 : Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives

C3.4.1 : Collaborer avec les différents intervenants de l’équipe pluridisciplinaire

Compétence 4.4 : Concevoir des projets de soins infirmiers

C4.4.1 : Rechercher les informations

C4.4.2 : Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration

C4.4.3 : Fixer les résultats attendus en tenant compte des priorités

C4.4.4 : prescrire les interventions de soins

C4.4.5 : Evaluer la démarche et les résultats des interventions
C4.4.6 : Ajuster la démarche clinique

Compétence 5.4 : Assurer une communication professionnelle
C5.4.1 : Etablir une relation

Compétence 6.4 : Mettre en œuvre le projet de soins
C6.4.1 : Accomplir des prestations de soins, particulièrement auprès de patients en situation aiguë et/ou critique
C6.4.2 : Initier les soins liés à la préservation des fonctions vitales
C6.4.3 : Mettre en œuvre les prestations techniques spécifiques aux porteurs du titre professionnel particulier
C6.4.4 : Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturel, social et institutionnel

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Manutention en pré hospitalier
1. Le matériel de relève
2. le matériel d'immobilisation
3. les techniques d'évacuation et de relève
4. le transport d'une victime

Démarches d'apprentissage

- Observation et mise en place matériel immobilisation
- Utilisation du matériel pour mobilisation
- Mise en situation
- Exercices de desincarceration en collaboration avec les pompiers (caserne Marcinelle)

Dispositifs d'aide à la réussite

- Atelier pratique supervisé

Sources et références

Mise en condition - Relevage - Immobilisation. Denis LEJEUNE - CFPSA Province Hainaut.
PHTLS , Secours et soins préhospitaliers aux traumatisés;

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- PWP à disposition des étudiant·e·s
- Syllabus ; relève et immobilisation Rita DESTREE
- Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette AA consiste en un examen pratique en présentiel par groupe en janvier.
Pour le Q3, il s'agit également d'un examen pratique en présentiel par groupe.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière						
Période d'évaluation	Exp	100			Exp	100

Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :
1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU)» qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).